

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **7 novembre 2018 à 19h30**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Lors de cette séance étaient présents(es):

- **le conseiller Réjean Sauvé**
- **la conseillère Aline Nault**
- **la conseillère Isabelle Paré**
- **le conseiller Steven Strong-Gallant**

Était absent :

- **le conseiller Alexandre Zalac**
- **le conseiller Willy Mouzon**

tous formant quorum sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Mme Diane Heroux directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'AVIS DE CONVOCATION a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

233-11-18
Ouverture de la séance

Madame la mairesse Julie Lemieux constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h30.

234-11-18
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

235-11-18
Octroi du contrat pour le resurfaçage d'une partie de la rue des Colibris

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre a été lancé conformément à la Politique de Gestion contractuelle pour la réalisation des travaux d'un ou des deux projets suivants selon le budget disponible :

CONSIDÉRANT QUE le devis demandait deux prix séparés pour :

1. travaux de resurfaçage sur une partie de la rue des Colibris, entre les adresses 861 et 912,
2. Travaux de resurfaçage sur trois (3) sections de la rue des Hérons

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues le 15 octobre 2018 et sont conformes;

Soumissionnaires	Projet 1 Resurfaçage/asphaltage sur une partie de la rue des Colibris	Projet 2 Resurfaçage/asphaltage sur trois sections de la rue des Hérons
Pavage de la Cité B.M Inc.	27 680,23 \$ (taxes incluses)	24 912,20 \$ (taxes incluses)
La Compagnie Meloche Inc. (Sintra)	33 342,75 \$ (taxes incluses)	30 137,82 \$ (taxes incluses)
Roxboro Excavation	35 757,23 \$ (taxes incluses)	35 410,86 \$ (taxes incluses)
Les Pavages Ultra	40 169,40 \$ (taxes incluses)	38 752,33 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE Pavage de la Cité est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible ne permet la réalisation que d'un seul projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage/asphaltage sont admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2018;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST RÉSOLU,

QUE LE Conseil octroi à Pavage de la Cité le contrat pour le resurfaçage sur une partie de la rue des Colibris au montant de 27 680,23\$, taxes incluses, le tout conformément au devis de soumission.

QUE l'échéancier des travaux soit prolongé au 30 novembre 2018.

QUE cette dépense soit financée en partie par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2018, en partie par le fonds de voirie (carrière et sablière) et par le fonds de revenus reportés de voirie, pour le montant résiduel.

QUE cette résolution complète la forme de contrat qui lie les deux parties.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

236-11-18

Centre socioculturel – Mandat à la firme Enerzam dans le cadre des travaux d'installation d'un chauffage temporaire

ATTENDU la résolution 230-10-18;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la firme Enerzam;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER la firme Enerzam pour la production d'un devis technique, la coordination des travaux avec les entrepreneurs, la supervision partielle des travaux et la validation de l'installation du chauffage temporaire, au taux horaire de 115\$ pour un ingénieur et 95\$ pour un technicien, taxes en sus. Le tout conformément à l'offre de service.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

237-11-18

Présentation d'un projet dans le cadre du « Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) »

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur tenue le 7 novembre 2018,

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur autorise la présentation du projet de « Mise à niveau du sentier du lac du Castor et aménagement de deux stationnements » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur désigne Madame Diane Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Période de question

Aucune assistance.

238-11-18

Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever la séance à 19h34.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 19h34.

Julie Lemieux, mairesse

Diane Héroux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, par intérim